



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 079/2024
SÉANCE N° 4 DU 6 MAI 2024

PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERFILIÈRE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES – PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION SANTÉ SOCIAL DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Éric Paris, 3^e Vice-Président, puis Madame Nicole Bouillon, 2^e Vice-Présidente (à partir de 17 h 17).

Étaient présents

Florian Bercault (à partir de 18 h 20), Président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 17), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Christine Dubois, Bruno Bertier (à partir de 17 h 24), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 20), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 18 h 44), François Berrou, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et Antoine Caplan (à partir de 17 h 15), membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Gwénaél Poisson, Fabien Robin, Vice-Présidents, David Cardoso, membres du bureau.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 mai 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2024

PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERFILIÈRE DES FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES – PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION SANTÉ
SOCIAL DE LAVAL

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le projet d'organisation d'une journée interfilière des formations sanitaires et sociales présenté par le pôle régional de formation dans un objectif de relancer la dynamique de partage des compétences et d'échange entre les apprenants et les professionnels des parcours de soin et de santé, répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Après avis de la commission transition économique et enseignement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention de partenariat établie entre Laval Agglomération et le pôle Régional de formation Santé/Social de Laval, jointe en annexe de la délibération, sont approuvés.

Article 2

La participation financière de Laval Agglomération, d'un montant de 1 500 € pour l'organisation le 30 mai prochain de la journée interfilière des formations sanitaires et sociales présenté par le pôle régional de formation pour un budget global d'environ 16 800 €, est inscrite au budget primitif 2024 au titre de la ligne de crédit initiatives et vie étudiante.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Éric Paris, en sa qualité d'administrateur du groupement d'intérêt public (GIP) Pôle régional de formation santé/social de Laval, n'a pas pris part au vote.

Signé : Le Président,

Florian Bercault